



En exercice : 58

Présents : 41

Votants : 50

## Séance du 30 janvier 2023

Le trente janvier deux Mille Vingt-trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 24 janvier 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUE Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaire
COSMES	COUÉFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, MANCEAU Laurence, RADE Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD, Philippe LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, DESHOMMES Catherine, titulaires
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
SENONNES	/
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaire
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, suppléant.
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** BÉZIER Florence (Cossé le Vivien), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé le Vivien), BANNIER Géraldine (Courbeville), PREVOSTO Dominique (Craon), MAHIER Aurélie (Craon), GOHIER Odile (Denazé), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), LIVENNAIS Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BOURBON Aristide (St Martin du Limet), BEUCHER Clément (St Poix), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière)

**Étaient absents :** SORIEUX Vanessa (Brain s/les Marches), HAMARD Benoît (Craon), DALIFARD Alexia (Ballots), GENDRY Daniel (Niafles)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Dominique PRÉVOSTO a donné pouvoir à Quentin LANVIERGE  
Odile GOHIER a donné pouvoir à Yannick CLAVREUL  
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON  
Norbert LIVENNAIS a donné pouvoir à Patrick GAULTIER  
Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET  
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BRÉHIN  
Florence BÉZIER a donné pouvoir à Maurice RADÉ  
Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jacky VALLÉE

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Patrick GAULTIER, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **OBJET 2023-01/03 – FINANCES**

**PROPOSITION D'ACOMPTE AU CIAS SUR LA SUBVENTION 2023**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE**

**CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Séance du : 30 janvier 2023*

**OBJET 2023-01/03 – FINANCES**

**Proposition d'acompte au CIAS sur la subvention 2023**

**M. Maxime CHAUVIN**, Vice-Président en charge des Finances-Marchés publics, précise que le budget primitif sera porté au vote du conseil communautaire le 27 février 2023.

Il rappelle que par le passé, le Conseil communautaire acceptait de verser un acompte de 300 000 € au CIAS pour un besoin de trésorerie en début d'année, dans l'attente du vote du budget primitif.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité :**

- ⇒ **APPROUVE** le versement d'un acompte de 300 000 € au CIAS sur la subvention 2023 qui lui sera attribué lors du vote du budget primitif ;
- ⇒ **CHARGE** le Président de procéder au versement de cet acompte et de toute démarche afférente.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,*

*Craon, le 10 février 2023*

*Pour extrait conforme,*

*Le Président,*

**Christophe LANGOUËT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200046551-20230130-DELIB20230103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Affichage : 10/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

